

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

**NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **24 juin 2025**.  
que la convocation du conseil avait été faite le **13 juin 2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10****

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 025-212504559-20250624-20250625-DE

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de  
**M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie , Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**OBJET: SUBVENTIONS RENOVATION MURET DE L' EGLISE**

***Le Maire propose au conseil municipal***

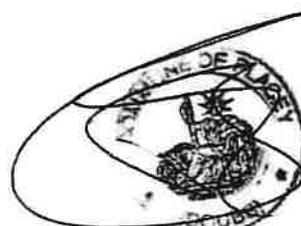
- ***De s'engager à la réalisation et au financement des travaux de rénovation du muret de l'église de Placey dont le montant s'élève à 10556.60 €.***
- ***Le plan de financement prévisionnel suivant :***
  - ***ETAT (DETR) : 3166.98 €***
  - ***DEPARTEMENT : 3166. 98 €***
  - ***REGION 2111.32 €***
- ***Sollicite en conséquence le soutien financier des organismes ci-dessus.***
- ***S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.***

à l'unanimité approuve le plan d'exploitation et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

.Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **24 juin 2025**.

que la convocation du conseil avait été faite le **13 juin 2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 025-212504559-20250624-20252706-DE

Bessec  
Lévisault

Commune de : **PLACEY**  
N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de  
**M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie , Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

#### OBJET : DECISION MODIFICATIVE

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit depuis la section de fonctionnement, compte C/65888 vers la section d'investissement compte C/2116 pour un montant de 3000 € permettant ainsi de régler la facture FINALYS correspondant à l'aménagement du cimetière.

Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Maire



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

**NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 24 juin 2025.**

que la convocation du conseil avait été faite le **13 juin 2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 025-212504559-20250624-202506276-DE

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre Juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de  
**M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie , Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**OBJET : PLAN AMENAGEMEMNT FORET**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un plan d'exploitation en collaboration avec l'ONF pour la forêt communale de Placey.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve le plan d'exploitation et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **24 juin 2025**.

que la convocation du conseil avait été faite le **13 juin 2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

Commune de : ID : 025-212504559-20250624-202506277-DE



N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie , Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.**

#### **OBJET: SUBVENTION RACCORDEMENT ELECTRICITE TERRAIN MULTI-ACTIVITES**

**Le Maire propose au conseil municipal** Le Maire expose au conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité sous maîtrise d'ouvrage du SYDED.

L'opération est située 3 Rue de la Fontaine.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à 17 830 € TTC.

- **Le plan de financement prévisionnel suivant :**
  - **SYDED : 13400 €**
  - **RESTE A CHARGE COMMUNE : 4430 €**
- **Sollicite en conséquence le soutien financier de l'organisme ci-dessus.**
- **S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.**

.Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise le Maire à effectuer les demandes de subvention.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **24 juin 2025**.

que la convocation du conseil avait été faite le **13 juin 2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 025-212504559-20250624-20250625-DE

Berger Levivaut

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de  
**M. Frédéric REIGNNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie , Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

**OBJET: SUBVENTIONS RENOVATION MURET DE L' EGLISE**

***Le Maire propose au conseil municipal***

- ***De s'engager à la réalisation et au financement des travaux de rénovation du muret de l'église de Placey dont le montant s'élève à 10556.60 €.***
- ***Le plan de financement prévisionnel suivant :***
  - ***ETAT (DETR) : 3166.98 €***
  - ***DEPARTEMENT : 3166. 98 €***
  - ***REGION 2111.32 €***
- ***Sollicite en conséquence le soutien financier des organismes ci-dessus.***
- ***S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.***

à l'unanimité approuve le plan d'exploitation et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

.Le Conseil municipal après avoir délibéré accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**

**Le Maire,  
Frédéric REIGNNEY**



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **24 juin 2025**.

que la convocation du conseil avait été faite le **13 juin 2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 025-212504559-20250624-202527068-DE

**livret levé**

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de  
**M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie , Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**OBJET : Adoption du Plan communal de Sauvegarde (PCS)**

La commune de Placey s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Groupama Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les évènements sur la commune.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde.

Le conseil municipal après avoir délibéré DECIDE d'adopter à l'unanimité la proposition du PCS.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**



DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
BESANCON

COMMUNE  
DE  
PLACEY

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **24 juin 2025**.

que la convocation du conseil avait été faite le **13 juin 2025** et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025  
Reçu en préfecture le 27/06/2025  
Publié le  
Commune de : PLACEY  
ID : 025-212504559-20250624-20250627-DE



N° code postal : **25170**

## EXTRAIT

### du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-quatre juin,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de  
**M. Frédéric REIGNY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie , Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.**

#### OBJET : Remboursement de frais à Monsieur GENDREAU Dominique

Le Maire expose que Monsieur GENDREAU Dominique a avancé les frais pour l'envoi de lettres recommandées pour un montant de 39.80 € et qu'il y a lieu de lui rembourser cette somme.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

**Le Maire**

